

Les dossiers doivent être transmis complets et dans les délais pour pouvoir être étudiés sous format numérique. Les documents doivent uniquement comporter la mention « 2025-26 » en pied de page.

Les dates de transmission à la CDOEA.

Les dossiers des élèves scolarisés en CM2 (écoles publiques et privées) sont transmis par la direction d'école à l'IEN de circonscription qui émet un avis sur la conformité du dossier et sur la décision de pré orientation pour le **16 janvier 2026**.

Les dossiers sont ensuite transmis sous format numérique avec avis de l'IEN avant le **6 février 2026** à la CDOEA (cdo49@ac-nantes.fr).

Les dossiers des élèves du second degré (pré-orientés ou non) sont validés par le chef d'établissement et transmis pour le **3 avril 2026** à la CDOEA (cdo49@ac-nantes.fr).

Les travaux de la CDOEA

OBJET DE LA REUNION	DATES DE RÉUNION
SOUS-COMMISSIONS Demande de pré-orientation en 6 ^{ème} SEGPA Pour des élèves du premier degré	Entre le 10 et le 20 mars 2026
COMMISSION PLENIERE 1 ^{er} degré	27 mars 2026
SOUS-COMMISSIONS Demande d'orientation en 5 ^{ème} SEGPA pour des élèves du second degré ne bénéficiant pas d'une pré-orientation en 6 ^{ème} SEGPA	Entre le 5 mai et le 12 mai 2026
COMMISSION PLENIERE 2 nd degré	18 mai 2026
COMMISSION PLENIERE d'ajustement et de bilan (ne concerne que les dossiers sans avis des commissions précédentes)	4 septembre 2026